



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Harkis

Question écrite n° 1091

## Texte de la question

M. Pierre Bedier appelle l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés, sur l'inquiétude ressentie par la communauté des harkis et de leurs enfants, dont les sacrifices sont toujours reconnus avec difficulté. Au regard de leur condition sociale qui mérite une attention particulière, il souhaiterait savoir quelles sont les intentions réelles du Gouvernement afin d'améliorer le dialogue avec les harkis d'une part, et en matière de reconnaissance d'un statut de droit commun pour leurs enfants, d'autre part.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour améliorer le dialogue avec les harkis et favoriser l'intégration de leurs enfants. Depuis avril dernier, M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés a engagé une large concertation avec les associations représentant la communauté des Français musulmans rapatriés. Ce dialogue va être institutionnalisé par la mise en place le 12 juillet prochain d'un groupe de travail composé de représentants des associations de harkis et des ministères concernés ainsi que de personnes qualifiées en raison de leur connaissance des problèmes de cette population. Le groupe de travail ainsi constitué aura pour objectif d'étudier l'ensemble des mesures de nature à apporter des solutions aux difficultés auxquelles se trouvent confrontés les harkis et leurs enfants. Un rapport d'ensemble sera remis au Gouvernement à la fin du premier semestre 1994 qui en assurera la traduction législative et réglementaire, dans la mesure du possible. Dans l'immédiat, des propositions d'actions sont à l'étude pour venir en aide à cette communauté dans les domaines prioritaires de l'emploi, de la formation professionnelle pour les jeunes et du logement pour les harkis de la première génération.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bédier Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1091

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** rapatriés

**Ministère attributaire :** rapatriés

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1993, page 1394

**Réponse publiée le :** 12 juillet 1993, page 2029